

**ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG**

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : ROND POINT n° : ..... tronçon : TERRASSES DE LA SARRE

NATURE DES TRAVAUX

Décaissement des cailloux en gros du Rond Point aux Terrasses de La Sarre sur 20cm

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° ..... Date : .....

Travaux exécutés en règle par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service : .....

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 15/03

Au : 23/03/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	<input checked="" type="checkbox"/>		<u>Neut réalisation de la voie intérieure du rond point</u>
Dépassement interdit	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaussée rétrécie	<input checked="" type="checkbox"/>		
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : BECK ANIMAN

Personne responsable du chantier : R. Klein

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 85 81 19 84

Maître d'œuvre / d'ouvrage :  
Date : 09/03/2018

Signature / cachet



Entreprise : BECK ANIMAN

Date : 31/03/2018

Signature / cachet



Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations, des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent

OUI

OUI, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 14-03-2018

Signature / cachet



Pour le Maire  
Le Maire

  
Roland KLEIN

Arrêté municipal du 09/05/2016

Portant réglementaiton de la circulation sur les voies communales, les chemins ruraux et sur les routes départementales dans l'agglomération de Sarrebourg